

Le champ du passé

Autor(en): **Robert, F. / Lamartine**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **48 (1910)**

Heft 2

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-206636>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

rité des temps et des festes qui est survenu par l'irrégularité des calculs tant du Vieux Callendrier, nommé Julien, que du nouveau appelé Grégorien, et fait naître depuis plus de cent ans en ça, tant dans le général que dans le particulier, et surtout dans les pays où les subjects Evangéliques et Catholiques Romains sont entremêlés, plusieurs contestes et desordres dans les affaires Civiles et Ecclesiastiques.

» Dont plusieurs auroient désiré pour éviter tous ces Inconvénients que les propositions qui se sont faistes à diverses fois, de travailler à une chronologie exaste, et non partielle, eussent pu estre acceptées. Et la présente année 1700 ayant donné pour cet effet une occasion très favorable par l'entremise de personnes qui sont bien exercées et entendues dans cette science, qui auroient examiné cette affaire avec une application et soin particulier et auroient, après une supputation très exacte, corrigé le callendrier Jullien et trouvé que les onze jours qui observés et en usage depuis plus de cent ans et jusqu'aujourd'hui, doivent être retranchés et obmis comme estans superflus, et qu'à l'avenir les supputations des festes des deux Callendriers s'y doivent conformer. De manière qu'il n'y aura plus différence des jours et des festes entre les Evangéliques et les Catholiques Romains, à la réserve pour la Feste de Pasquel, qui pour estre mobile ne se rencontrera pas en certaines années. Et comme cette affaire auroit esté meurement consultée, pondérée et examinée par les Conseillers, Ambassadeurs, Princes d'Estats, hommes experts et savants de l'un et de l'autre ordre tant Ecclesiastique que politiques qui ont recogneu que par ce changement, il n'y aurait à craindre qu'il en peult arriver aucun préjudice ni dans les affaires ecclesiastiques ni dans les affaires Civiles, mais qu'au contraire que par l'observation de cette uniformité de temps on remediera à beaucoup de désordres et de difficultés et donnera beaucoup de falicités et de Commodités au Commerce civil. Ce que par nous considéré, Nous N'avons trouvé aucune difficulté pour ne nous y pas conformer, et aurions pour cet effect consenti à la Diette tenue à Baden es mois de Juyn et Juillet derniers l'acceptation et correction de cet Almanach Jullien autrement nommé Vieux Callendrier. Ainsi qu'après l'année 1700, qui doit finir au 31 décembre, on commencera l'année de 1701 le 12^e Janvier.

» Enfin afin que chacun sache non seulement s'y conformer mais aussi pour prévenir et estouffer les sinistres et mauvaises impressions que nos subjects, tant des villes que du plat pays, en pourroyent prendre, nestans pas bien instruits des raisons de ce changement et afin de qu'ils en sacheant les véritables motifs, Nous l'ordonnons, ainsi que nous le faisons à tous les autres, Nos Baillifs, de faire lire les présentes en Chaire, ce que tu sçauras pour ta conduite. Dieu soit avec toy. Donnè le 22 octobre 1700. »

Disons pour finir que les catholiques suivaient le calendrier Julien et les réformés le Grégorien. On peut donc se rendre compte quelle déplorable confusion devait se produire dans le commerce et partout de ce défaut d'uniformité.

Nos Souverains Seigneurs ont donc agi en hommes sages, et si l'on n'a pas dansé au Nouvel-An 1701, on ne s'en est que fort bien trouvé.

Impossibilité. — Un jeune homme mis sous tutelle à la suite de folles dissipations, importune chaque jour la personne chargée de gérer sa fortune, dans le but d'obtenir quelques sous. Samedi dernier, entre autres, il revient deux fois à la charge. Son curateur, exaspéré, lui dit :

— Serez-vous donc toujours le même, misérable que vous êtes, et ne voulez-vous donc pas changer?...

— Comment voulez-vous que je change, vous ne me remettez jamais que de la monnaie.

Tartarinades. — Un blagueur raconte depuis deux heures ses derniers exploits :

— J'arrivai sur ce sommet escarpé... A mes pieds, un précipice baillait...

Une dame interrompant :

— Etes-vous bien sûr qu'il baillait avant votre arrivée?...

Le quatrième degré. — M. S. a un neveu qui ne lui procure que déceptions sur déceptions. L'autre jour, furieux, une canne à la main, il le poursuivait dans l'escalier pour le battre.

— Arrivé au bas de la rampe, le neveu se retourne et crie à son oncle, qui, tout essoufflé, le poursuit toujours :

— Arrête-toi, oncle, ne descends pas plus bas; tu sais bien que passé le quatrième degré on n'est plus parent !

La livraison de *janvier* de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE contient les articles suivants :

Madame de Staël et le landamman Pidou, correspondance inédite, par Ch. Burnier. — Enfant de commune. Roman, par T. Combe. — Le dieu Soleil et la fête de Noël, par Paul Vallette. — De l'assistance publique en Suisse et dans les pays limitrophes, par Ernest Lehr, correspondant de l'Institut de France. — Les comptes du roi Louis XVI, par Maurice Dumoulin. — Mères congolaises, par C. Seguin. — Dora Kremer, par H. Heyermans. — Chroniques parisiennes, italienne, allemande, américaine, suisse, scientifique, politique. — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau de la *Bibliothèque Universelle*, Place de la Louve, 1, Lausanne (Suisse).

LE CHAMP DU PASSÉ

UN livre dans lequel nous eûmes occasion de glaner une fois ou deux déjà, c'est celui qui a pour titre : *Souvenirs intimes et anecdotes*, par F. Robert, du Locle, né à Couvet en 1792. En voici encore quelques extraits assez curieux.

*

D'abord, une chose toute de saison.

Le lac de Neuchâtel gelé en 1695¹.

Le 25 janvier 1695, le lac de Neuchâtel gela d'un bout à l'autre, tellement qu'on pouvait le traverser de tous côtés, même avec des traîneaux chargés et attelés de chevaux. Plusieurs jeunes hommes le traversèrent le 31 janvier, et entr'autres deux bourgeois de Neuchâtel; ce sont : Jean-Frédéric Pury et Jean de Pierre, qui couchèrent même à Portalban, d'où ils revinrent le lendemain à Neuchâtel. Ils assurèrent qu'il y avait 11,544 pas de la ville de Neuchâtel à Portalban. Plusieurs autres personnes passèrent encore le lac. A Saint-Blaise, soixante hommes y allèrent faire l'exercice environ mille pas en avant, et firent des décharges; un chacun allait s'y promener avec assurance et plaisir. Il y avait une trace rouge comme du sang qui était longue d'une lieue et environ deux cents pas de la ville. Le 14 février il se fit une ouverture du côté du couchant du port par laquelle il sortit avec une impétuosité prodigieuse, quantité de glace qui fut poussée entre le port et le Seyon, de façon qu'il se fit du côté du soleil levant de ce ruisseau un monceau aussi haut qu'une maison. Il se fit aussi des monceaux de glace depuis le pont du *Mousson* jusqu'au lieu qu'on nomme les *Cailloux*. Ces monceaux s'y étaient ramassés avant que le lac dégelât et seulement par les ouvertures qui s'étaient faites près des bords. Les premiers morceaux de glace furent poussés par les vents avec tant d'impétuosité que des pierres s'élevèrent se trouvant sur ces glaçons qui suivirent, furent poussés sous les premiers en telle sorte que ces pierres, quoique fort grosses, furent élevées jusqu'au haut des monceaux de glace, qui étaient envi-

¹ Quand le lac de Neuchâtel gela en 1695, on remarqua dans la glace une bande rouge d'une lieue de long. Elle était évidemment due à des corps organiques.

(Noté de M. Ulysse Matthey.)

ron de vingt pieds de hauteur, et qu'elles ne descendirent à terre qu'à mesure que la glace fondait. Enfin le lac de Neuchâtel dégela entièrement la nuit du 28 février au 1^{er} mars; et cependant la navigation ne laissa pas d'être encore bien dangereuse, à cause des grands quartiers de glace qui venaient heurter contre les bateaux.

Le tourniquet de Valangin.

Extrait des archives de Valangin :

4 septembre 1694. Déposition de sept témoins qui déposent que le jour du Jeune, Daniel Nourisse commit scandale dans le temple de Fenin, étant sur les galeries et poussant les enfants, qu'il forçait à sortir des bancs.

Condanné par la justice à être mis pendant trois heures au tourniquet de Fenin, où le grandsautier le tournera cent coups, et les enfants ensuite jusqu'au bout des trois heures.

On aurait aussi pu appeler cela la loi du talion ou les enfants justiciers.

Une lettre de Lamartine.

Enfin, terminons par la lettre suivante qui est la réponse de M. de Lamartine à une lettre qui lui avait été adressée en 1840 par un habitant de la *Chaux-de-Fonds* :

Monsieur,

J'apprécie plus le mot touchant que vous m'adressez, que les satisfactions d'amour-propre que donne une périssable célébrité; un conseil parti du cœur d'un homme pieux, vaut mille éloges jetés en pâture à nos vanités.

Je ne sais si j'adore Dieu dans la même langue que vous, mais soyez convaincu que je l'adore comme vous et avec vous. Je voudrais être plus digne de lui offrir l'hommage que toute créature lui doit, mon cœur n'est pas assez pur pour cela, et mon intelligence assez élevée, mais priez-le, Monsieur, pour qu'il me purifie et qu'il m'éclaire, la prière est la plus grande force que les hommes puissent se prêter entre eux.

Je vous remercie d'avance de cette *communion des Esprits bienveillants* à laquelle vous voulez bien me convier.

J'ai été dans ma jeunesse dans les belles collines de la *Chaux-de-Fonds*, d'où vous m'écrivez. Je vous félicite d'habiter une des scènes de la nature, où Dieu apparaît plus splendide et plus grand dans ses œuvres.

Recevez, etc.

(Signé) LAMARTINE.

Un rien. — Etes-vous beaucoup plus âgée que mademoiselle votre sœur? demandait-on l'autre jour à M^{me} R., qui, malgré ses soixante ans bien sonnés, a encore des prétentions à la jeunesse et à la beauté.

— Oh! de bien peu, de presque rien, dit-elle; deux ou trois mois, tout au plus.

Le monde où l'on s'amuse.

Théâtre. — Grand succès jeudi pour *Arsène Lupin*, une pièce étonnante dans le genre de Sherlock Holmès. M. Bonarel l'a montée avec beaucoup de soin et nos artistes l'interprètent avec un talent et un brio remarquables. C'est enlevé.

Demain soir, dimanche, irrévocablement dernière de la *Belle Marseillaise*.

Kursaal. — Que personne non plus ne manque aux deux dernières — irrévocablement — de *Favey, Grognez et l'Assesseur*, demain, dimanche, en matinée et le soir. Ce seront les 51^e et 52^e représentations. Admirablement montée et interprétée, cette pièce, qui n'est qu'un long éclat de rire, a un succès qui dépasse toutes les prévisions.

Au *Lumen* et au *Lux*, la salle ne désemplit pas. On aime le cinématographe à Lausanne, surtout depuis l'ouverture de ces deux établissements, très confortables et qui donnent à leurs habitués, nombreux, des spectacles de choix. Une soirée au *Lumen* ou au *Lux* est dans le programme hebdomadaire de toutes nos familles.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO.